

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité ----- DEPARTEMENT DU GARD ----- ARRONDISSEMENT de NIMES	<b>DEPARTEMENT DU GARD</b>	
TELEPHONE : 04.66.82.78.39 FAX : 04.66.82.79.06	<b>COMMUNE DE SAINT LAURENT DE CARNOLS</b>	
<b>Modification Simplifiée du PLU n°2</b>		Page 62 / 63

## **19 ANNEXE 11 : DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2024**

Commune de Saint Laurent de Carnols  
 Département du GARD

République Française  
 N°1

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 5 JUIN 2024

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil : 11  
 En exercice 8  
 Qui ont pris part à la délibération : 7  
 Date de la convocation  
 27/05/2024  
 Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-quatre, et le cinq juin à dix-sept heures trente, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans à la salle polyvalente compte tenu de la réglementation sanitaire Covid-19 et la mise en place des mesures de sécurité pour les personnes, sous la présidence de M. AUBANEL Guy, Maire.

**Membres présents** : BARRAL A., BOUDINAUD M., BOUILLARD D. CHAINET M., MAIRESSE S.,  
**Absents ayant donné procuration** : WALLON P. à AUBANEL G.

**Absents** :  
**Absents excusés** : FILIPPI L.  
**Secrétaire** : BARRAL A.

<b>Délibération approuvant la modification simplifiée n°2 du PLU</b>
--

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants ;

**Vu** l'arrêté n°13 du Maire en date du 26 février 2024 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU ;

**Vu** la délibération n°8 du conseil municipal en date du 9 avril 2024 définissant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 ;

**Vu** les pièces du dossier de PLU mises à disposition du public du 02/05/2024 au 01/06/2024 inclus ;

**Vu** l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard ;

**Entendu** le bilan de la mise à disposition ;

**Considérant** que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté – Egalité – Fraternité ----- DEPARTEMENT DU GARD ----- ARRONDISSEMENT de NIMES	<b>DEPARTEMENT DU GARD</b>	
TELEPHONE : 04.66.82.78.39 FAX : 04.66.82.79.06	<b>COMMUNE DE SAINT LAURENT DE CARNOLS</b>  <b>Modification Simplifiée du PLU n°2</b>	

Synthèse des avis émis par les PPA et des observations du public

- Observations de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Par retour de courrier en date du 13 mars 2024, présenté en annexe 8, il n'a pas été fait de remarque, les intérêts des entreprises n'étant pas directement impactés, la CCI est donc favorable à cette modification.

- Observations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Gard

Par retour de courrier en date du 15 mars 2024, présenté en annexe 9, il n'a pas été fait de remarques particulières.

- Observations du Public

Suite à la consultation qui s'est déroulée du 2 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024 inclus, il n'y a pas eu d'observation du public sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune. Le constat du maire est présenté en annexe 10.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. décide d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;
2. autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibérations ;
3. indique que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
4. indique que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie de Saint-Laurent de Carnols durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en préfecture au titre du contrôle de légalité ;

5. indique que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans une journal)

Ainsi fait et délibéré en mairie de Saint-Laurent de Carnols les jour, mois et an susdits.

Le Maire, AUBANEL Guy

Le secrétaire de séance, BARRAL Anne


